



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20251114-224801-AR

Reçu en préfecture le 18/11/2025

### ARRÊTÉ N° ARR\_2025\_666

**Objet** : règlement du « Marché de Noël » de Vélizy-Villacoublay.

**LE** Maire de Vélizy-Villacoublay,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le règlement du « Marché de Noël » de Vélizy-Villacoublay, annexé au présent arrêté,

**CONSIDÉRANT** que conformément aux dispositions de l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est seul en charge de l'administration communale,

**CONSIDÉRANT** que le « Marché de Noël » est organisé chaque année sur le territoire de la Commune de Vélizy-Villacoublay afin de célébrer l'esprit de Noël et de dynamiser la vie locale,

**CONSIDÉRANT** que cette manifestation permet aux exposants de présenter leurs produits et créations dans une ambiance festive et conviviale, offrant ainsi aux habitants une occasion unique de découvrir des artisans, commerçants et créateurs locaux, tout en bénéficiant de conseils personnalisés pour leurs achats de fin d'année,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de réglementer le « Marché de Noël », dans un souci de bonne organisation de cette manifestation et afin d'en permettre un déroulement optimal,

### ARRÊTE

**Article 1** : le règlement du « Marché de Noël » de Vélizy-Villacoublay, annexé au présent arrêté.

**Article 2** : ledit règlement est applicable à compter de l'accomplissement des formalités administratives rendant exécutoire le présent arrêté.

**Article 3** : le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax: 01 34 50 40 92 • [relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr](mailto:relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr)

[www.velizy-villacoublay.fr](http://www.velizy-villacoublay.fr)

**Article 4 :** Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution du présent arrêté.

À Vélizy-Villacoublay, le 13 novembre 2025